

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ETATS FINANCIERS**

**Assurances BIAT**

Siège Social : Les Jardins du Lac – 1053. Les Berges du Lac – Tunis

Assurances BIAT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mme Kalthoum BOUGUERRA (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN SALAH (FINOR).

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
(Unité : en Dinars)

ACTIFS	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort. Provisions	Net	Net
<b>AC 1 Actifs incorporels</b>				
AC12 Concessions, brevet, licences, marques	2 972 011	2 717 080	254 931	196 938
AC13 Fonds de commerce	-	-	-	-
AC14 Acomptes versés	366 352	-	366 352	293 137
	<b>3 338 363</b>	<b>2 717 080</b>	<b>621 283</b>	<b>490 075</b>
<b>AC 2 Actifs corporels d'exploitation</b>				
AC21 Installations techniques et machines	1 744 981	1 542 838	202 143	332 335
AC22 Autres installations ,outillage et mobilier	4 003 955	3 205 869	798 086	402 462
	<b>5 748 936</b>	<b>4 748 707</b>	<b>1 000 229</b>	<b>734 797</b>
<b>AC 3 Placements</b>				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	801 360	125 934	675 426	691 453
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	11 660 878		11 660 878	11 349 500
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 Part dans des entreprises liées				
AC322 Bons obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	30 609 618	3 508 082	27 101 537	23 724 366
AC332 Obligations et autres titres a revenu fixe	474 493 204		474 493 204	420 374 415
AC332-1 Obligations et autres titres a revenu fixe	420 256 886		420 256 886	367 577 928
AC332-2 Obligations et autres titres a revenu fixe (PL)	54 236 319		54 236 319	52 796 487
AC334 Autres prêts	536 203		536 203	316 604
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	224 000 000		224 000 000	149 500 000
AC336 Autres dépôts	-		-	-
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	647 556		647 556	590 810
	<b>742 748 820</b>	<b>3 634 016</b>	<b>739 114 804</b>	<b>606 547 148</b>
<b>AC 5 Part des réassureurs dans les provisions techniques</b>				
AC510 Provisions pour primes non acquises	5 232 385		5 232 385	4 986 722
AC520 Provisions d'assurance vie	427 847		427 847	527 840
AC530 Provision pour sinistres (vie)	1 292 692		1 292 692	1 368 223
AC531 Provision pour sinistres (non vie)	16 993 326		16 993 326	17 499 499
AC540 Provision pour PB ( vie)	-		-	-
AC541 Provision pour PB ( Non vie)	828 947		828 947	621 535
	<b>24 775 196</b>	<b>-</b>	<b>24 775 196</b>	<b>25 003 819</b>
<b>AC 6 Créances</b>				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	1 579 834		1 579 834	1 677 520
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	21 559 408	8 827 914	12 731 494	15 727 080
AC613 créances indemnisées subrogées a l'entreprise d'assurances	3 854 083	1 062 167	2 791 915	2 618 548
AC62 Créances nées d'opération de réassurance	3 810 100	560 474	3 249 626	2 302 613
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	62 769		62 769	44 397
AC632 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 674 636		1 674 636	1 536 580
AC633 Débiteurs divers	174 648		174 648	55 247
	<b>32 715 477</b>	<b>10 450 555</b>	<b>22 264 922</b>	<b>23 961 985</b>
<b>AC 7 Autres éléments d'actif</b>				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 463 040		7 463 040	8 692 982
AC72 Charges reportées				
AC721 Frais d'acquisition reportés	2 503 202		2 503 202	2 239 329
AC722 Autres charges a repartir	924 079		924 079	928 863
AC73 Comptes de régularisation actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	11 459 722		11 459 722	11 187 107
AC732 Estimations de réassurances - acceptation				
AC733 Autres comptes de régularisation				
AC74 Ecart de conversion				
AC75 Autres				
	<b>22 350 043</b>	<b>-</b>	<b>22 350 043</b>	<b>23 048 280</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>831 676 836</b>	<b>21 550 358</b>	<b>810 126 478</b>	<b>679 786 103</b>

**Bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
*(Unité : en Dinars)*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
CP1 Capital social ou fonds équivalent	22 000 000	22 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	32 456 571	28 382 554
CP5 Résultats reportés	15 476 876	9 091 175
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>69 933 447</b>	<b>59 473 730</b>
CP6 Résultat de l'exercice	18 634 577	19 565 700
<b>Total capitaux propres avant affectation</b>	<b>88 568 024</b>	<b>79 039 430</b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
<b>PA1 Autres Passifs Financiers</b>		
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	54 236 319	52 796 487
	<b>54 236 319</b>	<b>52 796 487</b>
<b>PA2 Provisions pour autres risques et charges</b>		
PA23 Autres provisions	500 000	500 000
	<b>500 000</b>	<b>500 000</b>
<b>PA3 Provisions techniques brutes</b>		
PA310 Provision pour primes non acquises	29 658 090	27 260 972
PA320 Provision pour assurance vie	488 103 727	378 979 362
PA330 Provision pour sinistres (vie)	20 471 275	17 905 110
PA331 Provision pour sinistres (non vie)	85 060 342	83 512 706
PA340 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	6 260 637	3 285 368
PA341 Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 774 989	2 135 681
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage		
PA360 Autres provisions technique (vie)		
PA361 Autres provisions technique (non vie)	6 328	12 712
	<b>632 335 387</b>	<b>513 091 912</b>
<b>PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçues des cessionnaires</b>		
	14 326 497	14 718 648
	<b>14 326 497</b>	<b>14 718 648</b>
<b>PA6 Autres Dettes</b>		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurances directe	5 130 999	4 622 216
PA62 Dettes nées d'opérations de Réassurances	8 871 014	8 660 876
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
PA622 Autres		
PA63 Autres dettes		
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		
PA632 Personnel	537 745	519 606
PA633 Etat ,organismes de sécurités sociale,collectivités publiques	3 250 867	3 354 968
PA634 Créiteurs divers	1 355 956	1 518 791
PA64 Ressources spéciales		
	<b>19 146 582</b>	<b>18 676 458</b>
<b>PA7 Autres passifs</b>		
PA71 Comptes de régularisation passif		
PA710 Report commissions reçues des réassureurs	1 013 669	963 169
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession		
PA712 Autres comptes de régularisation passif	-	-
PA72 Ecart de conversion		
	<b>1 013 669</b>	<b>963 169</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>810 126 478</b>	<b>679 786 103</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Non Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2023  
(Unité : en Dinars)**

	Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions et rétrocession 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
<b><u>PRNV1</u></b> <b><u>Primes acquises</u></b>				
PRNV11    Primes émises et acceptées	97 385 749	-28 010 706	69 375 044	63 265 104
PRNV12    Variation de la provision pour primes non acquises	-2 397 117	245 664	-2 151 454	-1 363 224
	<b>94 988 632</b>	<b>-27 765 042</b>	<b>67 223 590</b>	<b>61 901 881</b>
<b><u>PRNT3</u></b> <b><u>Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat</u></b>	<b>8 856 026</b>		<b>8 856 026</b>	<b>7 852 855</b>
<b><u>PRNV2</u></b> <b><u>Autres produits techniques</u></b>	<b>210 065</b>		<b>210 065</b>	<b>0</b>
<b><u>CHNV1</u></b> <b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHNV11    Montants payés	-57 580 222	12 313 920	-45 266 302	-40 527 676
CHNV12    Variation de la provision pour sinistres	-1 547 636	-506 173	-2 053 809	-3 034 326
	<b>-59 127 858</b>	<b>11 807 747</b>	<b>-47 320 111</b>	<b>-43 562 002</b>
<b><u>CHNV2</u></b> <b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>	<b>6 384</b>		<b>6 384</b>	<b>-2 213</b>
<b><u>CHNV3</u></b> <b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>-639 308</b>	<b>207 411</b>	<b>-431 897</b>	<b>-306 428</b>
CHNV4 <b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHNV41    Frais d'acquisition	-16 876 017		-16 876 017	-15 199 036
CHNV42    Variation du montant des frais d'acquisition reportés	263 873	-50 500	213 373	111 894
CHNV43    Frais d'administration	-10 244 501		-10 244 501	-8 181 145
CHNV44    Commissions recues des réassureurs		5 182 734	5 182 734	4 833 317
	<b>-26 856 646</b>	<b>5 132 234</b>	<b>-21 724 411</b>	<b>-18 434 970</b>
<b><u>CHNV5</u></b> <b><u>Autres charges techniques</u></b>		<b>-364 347</b>	<b>-364 347</b>	<b>-351 428</b>
<b><u>CHNV6</u></b> <b><u>Variation de la provision pour égalisation et équilibrage</u></b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b><u>RTNV6</u></b> <b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie</b>	<b>17 437 296</b>	<b>-10 981 997</b>	<b>6 455 299</b>	<b>7 097 694</b>

**Etat de résultat technique de l'assurance  
et / ou de la réassurance Vie  
Arrêté au 31 Décembre 2023  
(Unité : en Dinars)**

		Opérations Brutes 31/12/2023	Cessions et rétrocession 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2023	Opérations Nettes 31/12/2022
<b>PRV 1</b>	<b><u>Primes acquises</u></b>				
PRV11	Primes émises et acceptées	146 257 601	-3 546 039	142 711 562	113 926 126
<b>PRV2</b>	<b><u>Produits de placements</u></b>				
PRV 2 1	Revenus des placements	42 245 821		42 245 821	30 741 359
PRV 2 2	Produits des autres placements				
	<b>sous total 2 a</b>	<b>42 245 821</b>	<b>0</b>	<b>42 245 821</b>	<b>30 741 359</b>
PRV 2 3	Repise de correction de valeur sur placements				
PRV 2 4	Profits provenant de la réalisation des placements et de change				
	<b>sous total 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PR V3</b>	<b><u>Plus values non réalisées sur placements</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>PR V4</b>	<b><u>Autres produits techniques</u></b>	<b>526</b>	<b>0</b>	<b>526</b>	<b>0</b>
<b>CHV1</b>	<b><u>Charges de sinistres</u></b>				
CHV11	Montants payés	-39 732 477	707 313	-39 025 164	-37 312 687
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	-2 566 164	-75 531	-2 641 695	1 528 375
	<b>sous total 3</b>	<b>-42 298 641</b>	<b>631 782</b>	<b>-41 666 859</b>	<b>-35 784 312</b>
<b>CHV 2</b>	<b><u>Variation des autres provisions techniques</u></b>				
	<b>sous total 4</b>	<b>-109 124 365</b>	<b>-99 993</b>	<b>-109 224 358</b>	<b>-78 723 450</b>
<b>CHV3</b>	<b><u>Participation aux bénéfices et ristournes</u></b>	<b>-2 975 269</b>	<b>1 220 659</b>	<b>-1 754 611</b>	<b>-426 088</b>
<b>CHV 4</b>	<b><u>Frais d'exploitation</u></b>				
CHV41	Frais d'acquisition	-9 537 499		-9 537 499	-8 830 024
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	0		0	0
CHV43	Frais d'administration	-2 042 030		-2 042 030	-1 860 603
CHV44	Commission recues des réassureurs		261 414	261 414	293 005
	<b>sous total 5</b>	<b>-11 579 528</b>	<b>261 414</b>	<b>-11 318 114</b>	<b>-10 397 621</b>
<b>CHV5</b>	<b><u>Autres charges techniques</u></b>			<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CH V9</b>	<b><u>Charges de placements</u></b>				
CHV 91	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	-614 518	-39 584	-654 101	-155 851
CHV 92	Correction de valeur sur placement				
CHV 93	Pertes provenant de la réalisation des placements				
	<b>sous total 6</b>	<b>614 518</b>	<b>-39 584</b>	<b>-654 101</b>	<b>-155 851</b>
<b>CHV 10</b>	<b><u>Moins values non réalisées sur placements</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CHNT2</b>	<b><u>Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat</u></b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie</b>	<b>21 911 627</b>	<b>-1 571 761</b>	<b>20 339 866</b>	<b>19 180 162</b>

**Etat de résultat**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
*(Unité : en Dinars)*

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	<b>6 455 299</b>	<b>7 097 694</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	<b>20 339 866</b>	<b>19 180 162</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>		
PRNT11	Revenus des placements	14 126 951	11 989 257
PRNT12	Produits des autres placements	-	-
	<b>sous total 1 a</b>	<b>14 126 951</b>	<b>11 989 257</b>
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	-	-
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	-	-
	<b>sous total 1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>PRNT3</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance vie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>		
CHNT11	Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeur sur placements	-5 250	
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-713 802	-299 264
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non vie</b>	<b>-8 856 026</b>	<b>-7 852 855</b>
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>172 563</b>	<b>63 291</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	<b>-1 360 173</b>	<b>-740 210</b>
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires</b>	<b>30 159 429</b>	<b>29 438 075</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>-9 380 693</b>	<b>-8 859 823</b>
CHNT42	Impôt sur les Sociétés	-9 380 693	-8 859 823
	<b>Résultat provenant des activités ordinaires après impôts</b>	<b>20 778 735</b>	<b>20 578 252</b>
<b>PRNT4</b>	<b>Gains extraordinaires</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHNT5</b>	<b>Pertes extraordinaires</b>	<b>-2 144 158</b>	<b>- 1 012 551</b>
	<b>Résultat extraordinaire</b>		
	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>18 634 577</b>	<b>19 565 700</b>

**Etat de flux de trésorerie**  
**Arrêté au 31 Décembre 2023**  
*(Unité : en Dinars)*

	31/12/2023	31/12/2022
<b><u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u></b>		
- Encaissement des primes reçues des assurés	247 299 717	195 453 461
- Sommes versées pour paiement des sinistres	- 89 092 452	- 74 824 031
- Encaissement des primes reçues acceptations	1 684 824	1 667 413
- Sommes versées pour sinistres acceptations	- 829 640	- 641
- Commissions versées sur les acceptations	- 430 798	- 422 553
- Décaissements des primes pour les cessions	- 31 674 870	- 28 941 145
- Encaissement des sinistres pour les cessions	15 454 502	7 203 218
- Commissions recues sur les Cessions	5 577 779	5 434 419
- Commissions versées aux intermédiaires	- 7 683 775	- 4 421 037
- Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 24 412 140	- 21 823 644
- Variation des dépôts auprès des cédantes	- 1 673 486	2 275 121
- Variation des espèces reçues des cessionnaires	-	-
- Décaissements liés a l'acquisition des placements financiers	- 3 992 370 282	- 2 246 431 437
- Encaissements liés a la cession des placements financiers	3 863 638 688	2 156 280 721
- Taxes sur les assurances versées au trésor	- 18 260 643	- 15 855 187
- Produits financiers reçus	52 455 974	39 859 533
- Impôt sur les bénéfices payés	- 11 302 368	- 7 816 883
Autres mouvements	488 961	418 796
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>8 869 989</b>	<b>8 056 123</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</u></b>		
- Décaissement provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles	- 530 185	- 426 938
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	56 961	51 071
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>- 473 224</b>	<b>- 375 867</b>
<b><u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u></b>		
- Encaissement suite à l'émission des actions	-	-
- Dividendes et autres distributions	- 8 581 031	- 8 364 081
- Augmentation/Diminution des ressources spéciales	-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financements</b>	<b>- 8 581 031</b>	<b>- 8 364 081</b>
incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidité	17 643	42 552
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>- 201 908</b>	<b>- 641 272</b>
<b><u>Trésorerie de début d'exercice</u></b>	<b>5 277 499</b>	<b>5 918 772</b>
<b><u>Trésorerie de fin d'exercice</u></b>	<b><u>5 075 591</u></b>	<b><u>5 277 499</u></b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtées au 31/12/2023

## 1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination :

Assurances BIAT

Siège Social :

Immeuble Assurances BIAT 1053 les berges du lac (lac II) – Tunis

Capital social :

22 000 000 de dinars divisés en 220 000 actions de valeur nominale 100 dinars chacune entièrement libérées.

Nationalité : Tunisienne

Tél. : (216) 31 300 100

Fax : (216) 71 197 810

E-Mail : [general@assurancesbiat.com.tn](mailto:general@assurancesbiat.com.tn)

Site internet : [www.assurancesbiat.com.tn](http://www.assurancesbiat.com.tn)

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Date de constitution : 11/06/1997

Durée : 99 ans

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

Régime fiscal : Droit commun

Registre du commerce : B160631997

Matricule fiscal : 0601492D

Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances

Branches exploitées : Toutes branches

Présentation des états financiers consolidés : Les états financiers consolidés sont établis par la société mère « BIAT ».

## 2-FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 a connu :

- Une évolution du Chiffre d'Affaires de 18%, tirée par une croissance de la branche vie de 25%.
- Un niveau de recouvrement de créances maîtrisé dans un contexte économique difficile.
- La poursuite du projet de digitalisation du parcours Automobile.
- La continuation du projet de mise en place de la norme IFRS 17.
- Le lancement du projet de mise en place d'un Centre de Relation Clientèle.
- Le développement et la transformation du réseau avec trois nouveaux Agents et la transformation de l'Agence Mégrine en Agent d'Assurances.



### 3-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Société « Assurances BIAT » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 Juin 2000 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance.

### 4- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société « Assurances BIAT » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### 4.1 - Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués de logiciels informatiques et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

#### 4.2 - Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation comprennent le matériel de transport, le matériel informatique, le matériel et mobiliers de bureau et les aménagements, agencements et installations et sont évalués au prix d'acquisition historique.

Les actifs corporels sont amortis sur la base des durées d'utilisation estimées.

Les durées retenues à ce titre sont les suivantes :

Libellé	Durée d'utilisation	Méthode d'amortissement
- Mobiliers et matériels de bureaux	5 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire
- Matériel de transport	5 ans	linéaire
- Agencements aménagements et installations	6 ans 8mois	linéaire
-Terrains et constructions	50 ans	linéaire

Les immobilisations dont la valeur est inférieure à 200 DT sont amorties intégralement dès la première année de leur acquisition.

#### 4.3 - Placements financiers

##### *Règles de prise en compte*

La norme comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et de réassurance classe les placements financiers en deux catégories :

- les placements dans des entreprises liées et participations,
- les autres placements financiers.

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence notable est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice.

### ***Règles d'évaluation***

#### Titres à revenus variables

Les titres à revenus variables sont évalués au moindre du coût d'acquisition historique et de la valeur d'usage. Les corrections de valeurs, correspondant à l'écart négatif entre la valeur d'usage et le coût d'acquisition, ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

La valeur d'usage est évaluée sur la base de :

- la valeur de marché,
- l'actif net,
- le résultat et perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice...

#### Les obligations et autres titres à revenus fixes

##### **• Coût d'entrée des placements**

Les obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés en charges de l'exercice. Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en produits en tant que revenu des placements.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre dépasse son prix de remboursement, la différence doit être prise en charge par le biais du compte "dotations des différences sur prix de remboursement" avec pour contrepartie un compte de régularisation passif. Cette différence doit être échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre de façon linéaire ou actuarielle.

Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence doit être prise en produits par le biais du compte "différence sur prix de remboursement à percevoir" avec pour contrepartie un compte de régularisation actif. Cette différence doit être portée en résultat de manière échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre.

##### **• Evaluation des placements en date d'arrêté**

La différence entre le prix d'acquisition d'un titre et son prix de remboursement doit être :

- Portée en charge, au cas où le prix d'acquisition dépasse le prix de remboursement.
- Portée en produits, au cas où le prix d'acquisition est inférieur au prix de remboursement.

Pour le rattachement des charges et des produits, la différence est prise en compte dans les résultats de manière étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

#### **4.4 - Les provisions techniques**

L'évaluation des provisions techniques est déterminée selon les méthodes prévues par l'arrêté du Ministre de finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Des provisions techniques suffisantes sont constituées pour permettre à l'entreprise d'honorer, dans la mesure de ce qui est raisonnablement prévisible, les engagements résultant des contrats d'assurance.

##### **Provision pour primes non acquises**

Les primes émises représentent tous les montants de primes reçus ou à recevoir au titre des contrats d'assurance conclus avant la clôture de l'exercice.

La partie des primes émises qui se rapporte à un ou plusieurs exercices ultérieurs est différée par le biais de la dotation à la provision pour primes non acquises, calculée au prorata temporis séparément pour chaque contrat d'assurance.

##### **Provision d'assurance Vie**

La provision mathématique des contrats d'assurance Vie, comprend la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise, nets des primes futures (méthodes prospectives). Elle est calculée séparément contrat par contrat.

Pour chaque année et pour chaque produit, les bases techniques utilisées pour le calcul des provisions sont celles qui sont utilisées pour la constitution du tarif.

La provision mathématique des contrats temporaire décès est calculée séparément contrat par contrat sur la base des tables de mortalité admises en Tunisie.

En application des dispositions de l'Arrêté du Ministre de Finances du 05-01-2009, Assurances BIAT a calculé la provision mathématique de tout le portefeuille en fonction de la Table de Mortalité Tunisienne TM 99.

##### **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres correspondent au coût total estimé (y compris les frais de gestion) du règlement de tous les sinistres survenus à la clôture de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

Les provisions pour sinistres résultent d'un calcul séparé pour chaque sinistre qui exclut tout escompte ou déduction.

### **Autres provisions techniques**

Les autres provisions techniques sont composées de la provision pour risques en cours destinée à couvrir les risques à assumer par l'entreprise après la fin de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance / traités de réassurance en cours, excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

### **4.5 – Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

#### **Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les co-assureurs, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

##### ➤ Provisions pour dépréciation des créances

- Les provisions pour dépréciation des créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurances (hors créances contentieuses) sont constatées sur la base des taux de provisionnement telles que prévues par la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :
  - Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances (N et années antérieurs : 100%).
  - Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 et antérieurs : 100%).
- Les provisions pour dépréciation des créances IDA-HIDA sont constatées sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

#### **Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance comprennent les soldes débiteurs des comptes courants des réassureurs, des courtiers de réassurance et des cédantes.

Une provision pour dépréciation des créances est constituée sur la base des taux de provisionnement suivants (N : 0% ; N-1 : 20% ; N-2 : 50% ; N-3 et antérieurs : 100%).

#### **Autres créances**

Les autres créances comprennent les créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

#### **4.6 - Répartition des charges**

Conformément aux normes comptables relatives au secteur des assurances, les charges sont présentées dans les états financiers non pas par nature de charges mais en fonction des grandes destinations. La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination doit être réalisée à l'aide de clés de répartition qui doivent être fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges.

La méthode adoptée par Assurances BIAT est basée sur des clés de répartition des charges suivant une affectation par branche d'activité et par type de charges (Administration, Acquisition et Gestion des Sinistres) au prorata des salaires.

## 5- NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens)

### A) NOTES SUR LE BILAN

#### I) NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

##### AC1- Actifs incorporels

Les actifs incorporels se composent exclusivement de logiciels informatiques dont l'amortissement s'effectue linéairement sur 3 ans. Ils totalisent au 31/12/2023 un montant net de 621 283 DT, déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions	Passage d'immobilisation en cours à Immobilisation	Valeur Brute au 31/12/2023	Amortissements			Valeur nette 2023
					01/01/23	Dotations 2023	31/12/23	
Logiciels	2 774 080	24 325	173 606	2 972 011	2 577 142	-139 938	2 717 080	254 931
Logiciels En Cours	293 137	246 821	-173 606	366 352	0	0	0	366 352
<b>Total</b>	<b>3 067 217</b>	<b>271 146</b>	<b>0</b>	<b>3 338 363</b>	<b>2 577 142</b>	<b>-139 938</b>	<b>2 717 080</b>	<b>621 283</b>

##### AC2 - Actifs corporels d'exploitation

Les immobilisations corporelles totalisent au 31/12/2023 un montant net de 1 000 229 DT déterminé comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cession	Valeur Brute au 31/12/2023	Amortissements				Valeur nette 2023
					01/01/23	Dotations 2023	Cession	31/12/23	
AAI	1 885 589	14 840	-155 447	1 744 981	1 553 254	145 032	-155 447	1 542 838	202 143
M. TRANSPORT	280 940	276 950	-47 301	510 589	217 971	40 166	-47 301	210 836	299 753
M.INFORMATIQUE	2 411 862	368 131	-300 245	2 479 747	2 173 231	176 141	-300 245	2 049 127	430 621
M M B	1 052 416	15 130	-53 929	1 013 618	951 554	48 280	-53 929	945 905	67 713
<b>Total</b>	<b>5 630 806</b>	<b>675 052</b>	<b>-556 922</b>	<b>5 748 936</b>	<b>4 896 010</b>	<b>409 619</b>	<b>-556 922</b>	<b>4 748 707</b>	<b>1 000 229</b>

##### AC3 - Placements

Les placements totalisent au 31/12/2023 un montant net de 739 114 804 DT contre un montant de 606 547 148 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 132 567 656 DT et se détaillent comme suit :

	31/12/2023	31/12/2022
Placement immobiliers	12 462 238	12 150 860
Actions autres titres a revenu variable et part dans FCP	30 609 618	26 191 536
Obligations et autres titres a revenu fixe (*)	474 493 204	420 374 415
Autres prêts	536 203	316 604
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (*)	224 000 000	149 500 000
Autres Dépôts		
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	647 556	590 810
Provisions pour dépréciation des Placements et amortissements	-3 634 016	-2 577 077
<b>Total</b>	<b>739 114 804</b>	<b>606 547 148</b>

(\* NB : le solde du poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers englobe des pensions livrées avec la BIAT pour un montant total de 54 236 319 DT et détaillées comme suit :

Le 28/12/2023, Assurances BIAT et la BIAT ont conclu une opération de pension livrée pour des périodes 20 jours par laquelle la BIAT prend en pension des titres BTA 7 959 bons ligne Juin 2025 (taux 7.54%) , 11 000 bons ligne janvier 2028 (taux 7.54%), 5 500 bons ligne Décembre 2028 (taux 7.54%), 3 815 bons ligne Décembre 2028 (taux 7.54%) et 17 030 bons ligne Octobre 2026 (taux 7.54%) 100 000 obligations emprunt ENDA 2020(taux 7.54%) et prête à assurances BIAT du cash, la somme prêtée (54MD) a été placée en certificat de dépôt et figure dans le poste dépôts auprès des établissements bancaires et financiers.

#### AC5 - Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2023 un montant net de 24 775 196 DT contre 25 003 819 DT au 31/12/2022 soit une diminution de 228 623 DT. Cette rubrique est détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Provisions pour primes non acquises	5 232 385	4 986 722	245 664
- Provisions d'assurances vie	427 847	527 840	-99 993
- Provisions pour sinistres vie	1 292 692	1 368 223	-75 531
- Provisions pour sinistres non vie	17 822 272	18 121 035	-298 762
<b>Total</b>	<b>24 775 196</b>	<b>25 003 819</b>	<b>-228 623</b>

#### AC6 - Créances

Le poste créances totalise au 31/12/2023 un montant net des provisions de 22 264 922 DT contre 23 961 985 DT au 31/12/2022 soit une diminution de 1 697 063 DT :

##### AC611– Primes Acquises et non émises

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Primes acquises non émises Transports	43 959	59 735	-15 776
Primes acquises non émises Incendie	0	834	-834
- Primes acquises non émises Risques Divers	0	9 472	-9 472
- Primes acquises non émises RC Général	59 781	59 781	0
- Primes acquises non émises GPE MAL	1 113 402	1 234 279	-120 877
- Primes acquises non émises Acc CORP	161 209	137 182	24 027
- Primes acquises non émises Vie	201 482	176 237	25 245
<b>Total</b>	<b>1 579 834</b>	<b>1 677 520</b>	<b>-97 686</b>

### AC612– Créances nées d'opération d'assurances directe

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
-Contentieux primes, chèques et effets impayés	4 970 249	5 985 021	-1 014 772
- Créances affaires directes en cours	12 065 982	12 340 750	-274 768
- Créances courtiers d'assurances en cours	4 523 177	5 403 283	-880 106
- Provisions pour créances douteuses (*)	-8 827 914	-8 001 974	-825 940
<b>Total</b>	<b>12 731 494</b>	<b>15 727 080</b>	<b>-2 995 586</b>

(\*) Au 31/12/2023 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 8 827 914 DT calculée conformément à la circulaire CGA N°1/2021 du 01 Décembre 2021 soit :

- Provision pour créances contentieuses estimée à 100%.
- Provision pour effets et chèques retournés impayés estimée à 100%.
- Pour les autres créances une provision a été estimée comme suit :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances en cours pour les Courtiers & les Agents d'Assurances	100%	100%	100%

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances en cours pour le Réseau direct	0%	20%	100%

### AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurances

Au 31/12/2023 ce poste totalise un montant total net de 2 791 915 DT contre 2 618 548 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 173 367 DT.

Au 31/12/2023 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses pour un montant de 1 062 167 DT calculées comme suit :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 et Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances en cours	0%	20%	50%	100%

### AC62 – Créances nées d'opération de réassurances.

Ce poste totalise au 31/12/2023 un montant net de 3 249 626 DT contre 2 302 613 DT au 31/12/2022 soit une augmentation de 947 013 DT.

Au 31/12/2023 Assurances BIAT a constaté une provision pour créances douteuses d'un montant de 560 474 DT calculée comme suit :

	<b>Exercice 2023</b>	<b>Exercice 2022</b>	<b>Exercice 2021</b>	<b>Exercice 2020 e Antérieurs</b>
Taux appliqués sur créances de réassurances	0%	20%	50%	100%



AC63 – Autres Créances

<b>Libellé</b>	<b>Montant Net au 31/12/2023</b>	<b>Montant Net au 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- personnel	62 769	44 397	18 372
- Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques	1 674 636	1 536 580	138 056
-Débiteurs divers	174 648	55 247	119 401
<b>Total</b>	<b>1 912 053</b>	<b>1 636 224</b>	<b>275 829</b>

**AC7 - Autres éléments d'actif**AC71 – Caisses et avoirs en banques

Ce poste présente un solde total au 31/12/2023 de 7 463 040 DT contre 8 692 982 DT au 31/12/2022.

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Comptes courants bancaires	5 072 420	5 275 584	-203 164
- Caisse	5 351	4 095	1 255
- Valeurs a l'encaissement	1 361 847	2 456 101	-1 094 253
- Caisse du trésor public	1 023 422	957 201	66 220
<b>Total</b>	<b>7 463 040</b>	<b>8 692 982</b>	<b>-1 229 941</b>

AC721 – Frais d'acquisitions reportés

Ce sont les frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2023, le solde est de 2 503 202 DT répartis par branche comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- FAR Auto	875 901	745 198	130 704
- FAR Transports	46 852	37 173	9 679
- FAR Incendie	1 140 054	1 170 592	-30 538
- FAR R. Divers	16 995	25 593	-8 599
- FAR RCG	363 930	183 080	180 850
- FAR Construction	41 427	59 760	-18 333
- FAR Maladie	530	203	328
- FAR Acc Corporel	17 512	17 730	-218
<b>Total</b>	<b>2 503 202</b>	<b>2 239 329</b>	<b>263 873</b>

AC722 – Autres charges à répartir

Ils présentent un montant total de 924 079 DT au 31/12/2023 contre 928 863 DT au 31/12/2022.

AC731 – Intérêts et loyers acquis et non échus

Ce sont les intérêts courus et non échus sur les placements (emprunts obligataires et bons de trésor...), ils présentent au 31/12/2023 un montant net de 11 459 722 DT contre 11 187 107 DT au 31/12/2022.

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
- Intérêts courus non échus	12 972 391	11 288 245	1 684 146
- Produits constatés d'avance (Billet de trésorerie et certificat de dépôt)	-1 250 771	136 918	-1 387 690
- Intérêts sur pension livrée	-261 897	-238 057	-23 841
<b>Total</b>	<b>11 459 722</b>	<b>11 187 107</b>	<b>272 616</b>

## II) NOTES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DU BILAN

### CP - Capitaux propres

A la date du 31/12/2023, le capital social s'élève à 22 MDT composé de 220 000 actions d'une valeur nominale de 100 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	Capital	Réserves Légales	Prime d'émissions	Réserves Extraordinaires	Rés. Pour Réinvestissements exonérés disponibles	Rés. Pour Réinvestissements exonérés indisponibles	Réserves pour Fonds Social	Réserves pour Risques Généraux	Résultats reportés 2023 et antérieurs	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31.12.2022 avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	21 000 000	382 554	0	9 091 175	19 565 700	79 039 430
Augmentation du capital											0
Réaffectation des réserves			0	0			-525 983				-525 983
Autres Mouvements											0
Réserves à régime spécial devenues disponibles											0
Affectations des bénéfices non réparties											0
-Réserves Légales		0								0	0
- Réserve pour réinvestissement						4 000 000				-4 000 000	0
-Dividendes										-8 580 000	-8 580 000
-Fonds Social							600 000			-600 000	0
-Résultats reportés									6 385 700	-6 385 700	0
-Réserves Extraordinaires											0
Résultat net 31 12 2023										18 634 577	18 634 577
Solde au 31 12 2023 Avant affectation	22 000 000	2 200 000	4 800 000	0	0	25 000 000	456 571	0	15 476 876	18 634 577	88 568 024

### PA14 – Dettes envers les établissements bancaires et financiers

Ce poste représente un montant de 54 236 319 DT au 31 décembre 2023 contre un montant de 52 796 487 DT au 31 décembre 2022, il s'agit d'une opération de pension livrée réalisée avec la BIAT (voir note AC3).

### PA3 - Provisions techniques brutes

Les provisions techniques de l'exercice totalisent 632 335 387 DT contre 513 091 912 DT en 2022 soit une augmentation de 119 243 475 DT. Ces provisions se répartissent comme suit :

#### PA310 - Les provisions pour primes non acquises :

Elles totalisent 29 658 090 DT en 2023 contre 27 260 972 DT en 2022 soit une évolution de 2 397 117 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant net	Montant net	Variation
	31/12/2023	31/12/2022	
- Auto	13 655 555	12 566 902	1 088 653
-Transports	1 395 481	1 176 075	219 407
- Incendie	9 095 078	8 481 474	613 604
- Constructions	2 462 968	2 559 688	-96 720
- RCG	2 267 948	1 706 098	561 850
- R. Divers	201 622	234 766	-33 144
- G Maladie	434 282	385 056	49 226
- Acc Corporels	145 155	150 912	-5 757
<b>Total</b>	<b>29 658 090</b>	<b>27 260 972</b>	<b>2 397 117</b>

PA320 - Les provisions pour assurances vie (provisions mathématiques vie) :

Elles totalisent 488 103 727 DT au 31/12/2023, contre 378 979 362 DT au 31/12/2022 soit une évolution de 109 124 365 DT.

PA330 - Les provisions pour sinistres vie :

Au 31/12/2023, les provisions pour sinistres vie sont évaluées à 20 471 275 DT contre 17 905 110 DT en 2022 soit une évolution de 2 566 165 DT.

PA331 - Les provisions pour sinistres non vie (net des prévisions pour recours à encaisser) :

Elles totalisent au 31/12/2023 un montant de 85 060 342 DT contre 83 512 706 DT en 2022 soit une évolution de 1 547 636 DT détaillée comme suit :

Libellé	Montant au 31/12/2023			Montant au 31/12/2022			Variation		
	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net	Provisions pour sinistres à payer	Prévisions de recours à encaisser	Montant net
- Auto	60 593 696	1 643 728	58 949 968	57 546 013	1 211 210	56 334 803	3 047 683	432 518	2 615 165
- Transports	2 796 907		2 796 907	3 211 136		3 211 136	-414 229	0	-414 229
- Incendie	6 800 220		6 800 220	7 152 152		7 152 152	-351 932	0	-351 932
- Constructions	1 702 381		1 702 381	1 521 347		1 521 347	181 034	0	181 034
- RCG	4 358 112		4 358 112	5 060 491		5 060 491	-702 379	0	-702 379
- R. Divers	2 949 533		2 949 533	2 851 896		2 851 896	97 638	0	97 638
- Assurances	35 598		35 598	35 598		35 598	0	0	0
- GPE Maladie	2 658 691		2 658 691	2 281 807		2 281 807	376 883	0	376 883
- Acc Corporels	4 808 933		4 808 933	5 063 477		5 063 477	-254 544	0	-254 544
<b>Total</b>	<b>86 704 070</b>	<b>1 643 728</b>	<b>85 060 342</b>	<b>84 723 916</b>	<b>1 211 210</b>	<b>83 512 706</b>	<b>1 980 154</b>	<b>432 518</b>	<b>1 547 636</b>

PA340 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (vie)

Elles présentent un solde de 6 260 637 DT contre 3 285 368 DT en 2022.

PA341 - Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (non vie)

Elles présentent un solde de 2 774 989 DT contre 2 135 681 DT en 2022.

PA342 - Autres Provisions Techniques (non vie)

Il s'agit des provisions pour risques en cours constatées pour la branche Maladie pour 6 328 DT contre 12 712 DT en 2022.

**PA5 - Dettes pour dépôt espèces reçues des cessionnaires :**

Le solde de ce poste au 31/12/2023 est de 14 326 497 DT contre 14 718 648 DT en 2022. Il enregistre les dettes envers les cessionnaires (réassureurs) relatives aux dépôts en garantie des provisions techniques.

**PA6 - Autres dettes :**

Le solde du poste « Autres dettes » s'élève au 31/12/2023 à 19 146 582 DT contre 18 676 458 DT au 31/12/2022 (dont principalement dettes envers réassureurs de 8 871 014 DT).

**PA7 - Autres passifs :**

Le solde de ce poste au 31/12/2023 est de 1 013 669 DT contre 963 169 DT au 31/12/2022 (il enregistre le report des commissions reçues des réassureurs).

## **B) NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

### **1) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE**

#### **PRV1 - Primes acquises**

Le poste « Primes acquises » de l'exercice totalise 142 711 562 DT contre 113 926 126 DT en 2022 soit une évolution de 28 785 436 DT détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net</b>	<b>Montant net</b>	<b>Variation</b>
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	146 232 356	117 409 592	28 822 764
Variation des primes acquises non émises	25 245	9 528	15 717
<b>Sous-total</b>	<b>146 257 601</b>	<b>117 419 120</b>	<b>28 838 481</b>
Primes cédées	-3 546 039	-3 492 994	-53 045
<b>Total</b>	<b>142 711 562</b>	<b>113 926 126</b>	<b>28 785 436</b>

#### **PRV2 - Produits des placements**

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2023 totalisent 56 372 772 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 14 126 951 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques vie	x Produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques vie et non vie	

Soit :

- Provisions techniques vie	0
- Provisions techniques non vie	117 499 748
- Capitaux propres + provisions techniques vie et non vie	187 433 196
- Produits des placements non affectés	14 126 951

Les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance Vie s'élèvent à 42 245 821 DT (ces produits de placements proviennent en totalité des placements affectés directement aux branches Vie qui couvrent à 100% les Provisions techniques Vie).

#### CHV1 - Charges de sinistres

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 41 666 859 DT contre 35 784 312 DT en 2022, soit une augmentation de 5 882 547 DT, répartie comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-39 732 477	-39 149 368	-583 108
Part des réassureurs dans les sinistres	707 313	1 836 681	-1 129 368
Variation des provisions pour sinistres	-2 566 164	2 026 274	-4 592 438
Part des réassureurs dans la variation des provisions pour sinistres	-75 531	-497 899	422 368
<b><u>Total</u></b>	<b><u>-41 666 859</u></b>	<b><u>-35 784 312</u></b>	<b><u>-5 882 547</u></b>

#### CHV2 - Variation des autres provisions techniques

Le poste variation des autres provisions techniques de l'exercice totalise une charge de 109 224 358 DT (dont une part de réassurances de -99 993 DT) contre 78 723 450 DT (dont une part de réassurances de -163 351 DT) en 2022, soit une évolution de charge de 30 500 908 DT.

#### CHV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 9 537 499 DT en 2023 contre 8 830 024 DT en 2022.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance vie est de 2 042 030 DT en 2023 contre 1 860 603 DT en 2022.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2023 pour un montant de 261 414 DT contre 293 005 DT en 2022.

#### CHV9 - Charges des placements

Le poste charges des placements dégage un montant de 1 333 569 DT en 2023, la quote-part allouée directement à l'assurance vie est de 614 518 DT.

	<b>Vie</b>	<b>Non Vie +Capitaux propres</b>	<b>Total</b>
Charges de placements	614 518	719 052	1 333 569

## 2) ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE

### PRNV1 - Primes acquises

Le solde du poste « Primes acquises » s'élève au 31/12/2023 à 67 223 590 DT contre 61 901 881 DT en 2022, soit une évolution 5 321 709 DT détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net</b>	<b>Montant net</b>	<b>Variation</b>
	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	
Primes émises et acceptés nettes d'annulations et ristournes	97 503 916	88 641 257	8 862 659
Variation des primes émises non acquises	-122 931	159 374	-282 305
Primes à annuler	4 764	86 518	-81 755
Variation des primes non acquises "PNA"	-2 397 117	-1 595 904	-801 213
<b>Sous-total 1</b>	<b>94 988 632</b>	<b>87 291 246</b>	<b>7 697 386</b>
Primes cédées	-28 010 706	-25 622 046	-2 388 660
Part des réassureurs dans la variation des "PNA"	245 664	232 681	12 983
<b>Total</b>	<b>67 223 590</b>	<b>61 901 881</b>	<b>5 321 709</b>

### PRNT3 - Produits des placements alloués transférés de l'état de résultat

Les produits des placements globaux de la société au 31/12/2023 totalisent 56 372 772 DT, les produits des placements non affectés directement en vie et non vie totalisent 14 126 951 DT. La quote-part des produits des placements alloués au compte de résultat technique vie est calculée comme suit (NC 27 arrêté du ministère des finances du 26-06-2000) :

Provisions techniques non vie	x Reliquat des produits des placements non affectés directement
Capitaux propres + Provisions techniques non vie	(après affectation produit Vie)

Soit :

- Provisions techniques non vie	117 499 748
- Capitaux propres + provisions techniques non vie	187 433 196
- Reliquat des produits des placements non affectés	14 126 951

Ainsi, les produits de placements bruts qui se rapportent à l'assurance non vie s'élèvent à 8 856 026 DT.

#### **CHNV1 - Charges de sinistres**

Le poste charges de sinistres de l'exercice totalise 47 320 111 DT pour l'exercice 2023 contre 43 562 002 DT au titre de l'exercice 2022, soit une évolution de 3 758 109 DT, répartie comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Sinistres payés	-57 580 222	-44 780 521	-12 799 701
Part des réassureurs dans les sinistres	12 313 920	4 252 846	8 061 075
Variation des provisions pour sinistres	-1 547 636	-5 531 588	3 983 953
Part des réassureurs dans la variation des Prov pour sinistres	-506 173	2 497 262	-3 003 435
<b>Total</b>	<b>-47 320 111</b>	<b>-43 562 002</b>	<b>-3 758 109</b>

#### **CHNV2 - Variations des autres provisions techniques.**

Les autres provisions techniques (non vie) sont constituées des provisions pour risques en cours et détaillées comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant net 31/12/2023</b>	<b>Montant net 31/12/2022</b>	<b>Variation</b>
Variation des Provisions pour risques en cours Maladie	6 384	-2 213	8 598
<b>Total</b>	<b>6 384</b>	<b>-2 213</b>	<b>8 598</b>

#### **CHNV4 - Frais d'exploitation**

Les frais d'acquisition, composés essentiellement des commissions servies aux courtiers d'assurances, totalisent un montant de 16 876 017 DT en 2023 contre 15 199 036 DT en 2022.

La variation du montant des frais d'acquisition reportés est positive de 213 373 DT en 2023 (ce solde est net du report des commissions reçues des réassureurs soit un montant négatif de 50 500 DT) contre une variation positive de 111 894 DT en 2022.

Le poste « Frais d'administration » affecté à l'assurance non vie est de 10 244 501 DT en 2023 contre 8 181 145 DT en 2022.

Sous la même rubrique, figurent les commissions reçues des réassureurs en 2023 pour un montant de 5 182 734 DT contre 4 833 317 DT en 2022.

#### **CHNV5 - Autres charges techniques**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 364 347 DT contre 351 428 DT au 31/12/2022.



### 3) ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparatif se présente comme suit :

Poste		2023	2022
<b>RNTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie</b>	<b>6 455 299</b>	<b>7 097 694</b>
<b>RTV</b>	<b>Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie</b>	<b>20 339 866</b>	<b>19 180 162</b>
<b>PRNT1</b>	<b>Produits des placements</b>	<b>14 126 951</b>	<b>11 989 257</b>
<b>CHNT1</b>	<b>Charges de placements (assurances et /ou réassurances non vie)</b>		
CHNT11	charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt		
CHNT12	Correction des valeurs sur placements	- 5 250	
CHNT13	pertes provenant de la réalisation des placements	- 713 802	- 299 264
<b>CHNT2</b>	<b>Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et /ou de la réassurance non-vie</b>	- 8 856 026	- 7 852 855
<b>PRNT2</b>	<b>Autres produits non techniques</b>	<b>172 563</b>	<b>63 291</b>
<b>CHNT3</b>	<b>Autres charges non techniques</b>	- 1 360 173	- 740 210
<b>Résultat provenant des activités ordinaires avant impôts</b>		<b>30 159 429</b>	<b>29 438 075</b>
<b>CHNT4</b>	<b>Impôts sur le résultat</b>	- 9 380 693	- 8 859 823
CHNT41	Impôt sur les Sociétés	- 9 380 693	- 8 859 823
<b>CHNT5</b>	<b>Contribution de solidarité sociale</b>	- 1 072 079	- 1 012 551
	<b>Taxe Conjoncturelle Au profit du Budget de L'état 2024 et 2025</b>	- 1 072 079	-
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>18 634 577</u></b>	<b><u>19 565 700</u></b>

Le poste **CHNT3 Autres charges non techniques** présente un solde de 1 360 173 dinars au 31/12/2023 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration) contre 740 210 dinars au 31/12/2022 (il s'agit de la charge des créances devenues irrécupérables et radiées avec l'approbation du conseil d'administration pour 449 117 dinars et autres charges non techniques pour 291 092 dinars).

<b>Tableau de détermination du Résultat Fiscal</b>		<b>2023</b>
<b>Résultat Brut de l'exercice</b>		<b>30 159 429</b>
<b>Réintégrations</b>		<b>3 543 494</b>
<b>Déductions</b>	-	<b>1 900 942</b>
<b>Résultat Fiscal Avant Réinvestissement Exonéré</b>		<b>31 801 981</b>
<b>Réinvestissement Exonéré</b>	-	<b>5 000 000</b>
<b>Résultat Fiscal Après Réinvestissement Exonéré</b>		<b>26 801 981</b>
<b>Contribution de solidarité sociale 4%</b>	-	<b>1 072 079</b>
<b>Taxe Conjoncturelle au profit du Budget de L'état 2024 et 2025 4%</b>	-	<b>1 072 079</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	-	<b>9 380 693</b>
<b><u>Résultat net de l'exercice</u></b>		<b><u>18 634 577</u></b>

### **C) NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

La trésorerie de fin de l'exercice atteint un montant de 5 075 591 dinars contre 5 277 499 dinars au 31/12/2022, soit une variation négative de 201 908 dinars :

- Une variation des flux de trésorerie liés à l'exploitation de +8 869 989 dinars en 2023 contre +8 056 123 dinars en 2022.
- Une variation des flux de trésorerie provenant des activités d'investissements de -473 224 dinars en 2023 contre une variation -375 867 en 2022.
- Une variation des flux de trésorerie liés aux activités de financement de -8 581 031 dinars en 2023 contre -8 364 081 dinars en 2022.
- Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités de -17 643 dinars en 2023 contre de +42 552 dinars en 2022.

**D) TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Engagements reçus	Néant	Néant
Engagements donnés	Néant	Néant
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des Rétrocessionnaires	Néant	Néant
Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Néant	Néant
Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Néant	Néant
Autres valeurs détenues par des tiers	Néant	Néant

**E) AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**ANNEXE N° 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2023**

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions/Transferts	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	Amortissements:	Provisions:	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement				-									-
1.2 Concessions, brevets, licences, marques	2 774 080	24 325	- 173 606	2 972 011	2 577 143		139 938				2 717 080		254 931
1.3 Fonds de commerce				-									-
1.4 Acomptes versés	293 137	246 821	173 606	366 352	-		-				-		366 352
	<b>3 067 217</b>	<b>271 146</b>	<b>-</b>	<b>3 338 363</b>	<b>2 577 143</b>	<b>-</b>	<b>139 938</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 717 080</b>	<b>-</b>	<b>621 283</b>
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	1 885 589	14 840	155 447	1 744 981	1 553 254		145 032		155 447		1 542 838		202 143
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	3 745 218	660 211	401 474	4 003 955	3 342 756		264 587		401 474		3 205 869		798 086
2.3 Acomptes versés	-	-	-	-	-		-		-		-		-
	<b>5 630 806</b>	<b>675 052</b>	<b>556 922</b>	<b>5 748 936</b>	<b>4 896 010</b>	<b>-</b>	<b>409 619</b>	<b>-</b>	<b>556 922</b>	<b>-</b>	<b>4 748 707</b>	<b>-</b>	<b>1 000 229</b>
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	12 150 860	311 378	-	12 462 238	109 907	-	16 027	-			125 934	-	12 336 304
3.2 Placements dans les entreprises liées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.2.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.2 Bons et obligations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.4 Autres placements financiers	596 382 555	3 945 201 691	3 811 945 220	729 639 026	-	2 467 171	-	1 133 234	-	92 323	-	3 508 082	726 130 944
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	26 191 536	6 653 348	2 235 285	30 609 618	-	2 467 171	-	1 133 234	-	92 323	-	3 508 082	27 101 537
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	420 374 415	105 522 839	51 404 050	474 493 204									474 493 204
3.4.3 Prêts hypothécaire	-	-	-	-									-
3.4.4 Autres prêts	316 604	525 503	305 904	536 203									536 203
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	149 500 000	3 832 500 000	3 758 000 000	224 000 000									224 000 000
3.4.6 Autres	-	-	-	-									-
3.5 Créances pour espèces déposées	590 810	638 245	581 499	647 556									647 556
3.6 Placements des contrats en UC	-	-	-	-									-
	<b>609 124 225</b>	<b>3 946 151 314</b>	<b>3 812 526 719</b>	<b>742 748 820</b>	<b>109 907</b>	<b>2 467 171</b>	<b>16 027</b>	<b>1 133 234</b>	<b>-</b>	<b>92 323</b>	<b>125 934</b>	<b>3 508 082</b>	<b>739 114 804</b>
<b>TOTAL:</b>	<b>617 822 248</b>	<b>3 947 097 511</b>	<b>3 813 083 640</b>	<b>751 836 119</b>	<b>7 583 059</b>	<b>2 467 171</b>	<b>565 584</b>	<b>1 133 234</b>	<b>556 922</b>	<b>92 323</b>	<b>7 591 721</b>	<b>3 508 082</b>	<b>740 736 317</b>

**ANNEXE N° 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS**

	<b>Valeur Brute</b>	<b>Valeur Nette</b>	<b>Juste Valeur</b>	<b>Plus ou Moins-Value latente</b>
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	12 462 238	12 336 304	12 336 304	-125 934
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	30 609 618	27 101 537	27 101 537	-3 508 082
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autre parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	474 493 204	474 493 204	474 493 204	
Autres placements financiers				
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	536 203	536 203	536 203	
Dépôt auprès des établissements bancaires et financiers	169 763 681	169 763 681	169 763 681	
Dépôt auprès des entreprises cédantes	647 556	647 556	647 556	
Autres dépôts				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus				
<b><i>Total</i></b>	<b><u>688 512 501</u></b>	<b><u>684 878 486</u></b>	<b><u>684 878 486</u></b>	<b><u>-3 634 016</u></b>
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	682 636 014	682 636 014	682 636 014	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	10 688 558	10 688 558	10 688 558	

**ANNEXE N° 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER**

Année d'inventaire :	Exercice de survenance		
	2 019	2 020	2 021
Inventaire 2021			
Règlements cumulés	33 122 785	25 975 269	22 876 869
Provisions pour sinistres	8 070 609	11 087 846	23 819 346
Total charges des sinistres	41 193 394	37 063 115	46 696 215
Primes acquises	59 384 389	64 843 092	73 434 503
% sinistres / primes acquises	69%	57%	64%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance			
	2 019	2 020	2 021	2 022
Inventaire 2022				
Règlements cumulés	34 520 714	27 621 216	33 967 899	23 583 788
Provisions pour sinistres	4 750 615	8 319 812	12 636 792	28 389 647
Total charges des sinistres	39 271 329	35 941 028	46 604 691	51 973 436
Primes acquises	59 384 389	64 843 092	73 434 503	87 291 246
% sinistres / primes acquises	66%	55%	63%	60%

Année d'inventaire :	Exercice de survenance				
	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023
Inventaire 2023					
Règlements cumulés	35 337 121	28 688 169	36 342 697	35 989 220	34 017 207
Provisions pour sinistres	3 174 279	4 695 697	9 418 875	14 446 416	30 349 862
Total charges des sinistres	38 511 400	33 383 866	45 761 572	50 435 636	64 367 069
Primes acquises	59 384 389	64 843 092	73 434 503	87 291 246	94 988 632
% sinistres / primes acquises	65%	51%	62%	58%	68%

**ANNEXE N°11 : VENTILATION DES PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS**

	Les placements dans les entreprises liées	Autres placements	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers				
Revenu des participations	698 546	967 351	1 665 897	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Revenu des autres placements	33 481 191	21 225 684	54 706 876	PRNT3+PRV21+PRNT11+CHNT2 1°colonne
Autres revenus financiers (commissions, honoraires)				
<b>Total des produits des placements</b>	<b>34 179 737</b>	<b>22 193 035</b>	<b>56 372 772</b>	
Intérêts				
Frais externes (pertes sur réalisation)	1 290 083	35 330	1 325 414	CHV91+CHNT13
Autres frais (ajustement sur valeur)	5 250	2 905	8 155	CHV91+CHNT13+CHNT12
<b>Total charges des placements</b>	<b>1 295 333</b>	<b>38 236</b>	<b>1 333 569</b>	

**ANNEXE N° 12 : RESULTAT TECHNIQUE VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	<b>PREVOYANCE</b>	<b>EPARGNE</b>	<b>TOTAL</b>
Primes	28 576 342	117 681 259	146 257 601
Charges de prestations	-8 308 939	-33 989 702	-42 298 641
Charges de provisions d'assurance vie	-10 071 524	-102 028 110	-112 099 634
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)			0
<b>Solde de souscription</b>	<b>10 195 879</b>	<b>-18 336 553</b>	<b>-8 140 674</b>
Frais d'acquisition	-4 768 330	-4 769 169	-9 537 499
Autres charges de gestion nettes	-496 246	-1 545 784	-2 042 030
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-5 264 576</b>	<b>-6 314 952</b>	<b>-11 579 528</b>
Produits de placements	10 217 464	32 028 884	42 246 347
Charges de placements	-512 961	-101 556	-614 518
Participation aux résultats et intérêts techniques			
<b>Solde financier</b>	<b>9 704 502</b>	<b>31 927 327</b>	<b>41 631 830</b>
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 546 039		-3 546 039
Part des réassureurs dans les charges de prestations	631 782		631 782
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-99 993		-99 993
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 220 659		1 220 659
Commissions reçues des réassureurs	261 414		261 414
Intérêt	-39 584		-39 584
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 571 761</b>		<b>-1 571 761</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>13 064 044</b>	<b>7 275 822</b>	<b>20 339 866</b>

**Informations complémentaires**

Montant des rachats		29 413 630	29 413 630
Intérêts techniques bruts de l'exercice			
Provisions techniques brutes à la clôture	136 425 017	378 410 622	514 835 639
Provisions techniques brutes à l'ouverture	124 132 533	276 037 307	400 169 840

**A déduire**

Provisions devenues exigibles			
-------------------------------	--	--	--



**ANNEXE N° 13 : RESULTAT TECHNIQUE NON VIE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE**

	AUTO	TRANSPORT	INCENDIE	CONSTRUCTION	RC GLE	R DIVERS	ASSISTANCES	MALADIE	ACC CORP	Total
<b>Primes acquise</b>	<b>35 706 045</b>	<b>8 002 993</b>	<b>17 010 190</b>	<b>888 603</b>	<b>2 858 267</b>	<b>1 872 757</b>	<b>3 853 082</b>	<b>22 499 059</b>	<b>2 297 637</b>	<b>94 988 632</b>
Primes émises	36 794 698	8 222 400	17 623 793	791 883	3 420 117	1 839 613	3 853 082	22 548 284	2 291 880	97 385 749
Variation des primes non acquises	-1 088 653	-219 407	-613 604	96 720	-561 850	33 144	0	-49 226	5 757	-2 397 117
<b>Charges de prestation</b>	<b>-25 324 160</b>	<b>-266 873</b>	<b>-11 425 042</b>	<b>-287 081</b>	<b>-253 063</b>	<b>-1 015 092</b>	<b>-528</b>	<b>-19 928 474</b>	<b>-1 260 469</b>	<b>-59 760 781</b>
Prestations et frais payés	-22 708 995	-514 162	-11 486 457	-106 047	-955 441	-883 322	-528	-19 410 256	-1 515 012	-57 580 222
Charges de provisions pour prestations diverses	-2 615 165	247 289	61 415	-181 034	702 379	-131 770	0	-518 217	254 544	-2 180 559
<b>Solde de souscription</b>	<b>10 381 885</b>	<b>7 736 120</b>	<b>5 585 148</b>	<b>601 522</b>	<b>2 605 204</b>	<b>857 664</b>	<b>3 852 554</b>	<b>2 570 585</b>	<b>1 037 168</b>	<b>35 227 851</b>
Frais d'acquisition	-6 179 916	-1 293 318	-3 886 472	-208 951	-762 846	-296 527	-1 107 525	-2 513 281	-363 307	-16 612 144
Autres charges de gestion nettes	-5 154 479	-563 556	-1 126 795	-80 609	-270 741	-180 952	-132 270	-2 470 368	-264 731	-10 244 501
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-11 334 395</b>	<b>-1 856 874</b>	<b>-5 013 267</b>	<b>-289 561</b>	<b>-1 033 587</b>	<b>-477 480</b>	<b>-1 239 794</b>	<b>-4 983 649</b>	<b>-628 038</b>	<b>-26 856 646</b>
Produits nets de placements	5 624 557	366 051	1 268 716	313 945	502 901	264 464	2 723	347 791	374 942	9 066 091
<b>Solde financier</b>	<b>5 624 557</b>	<b>366 051</b>	<b>1 268 716</b>	<b>313 945</b>	<b>502 901</b>	<b>264 464</b>	<b>2 723</b>	<b>347 791</b>	<b>374 942</b>	<b>9 066 091</b>
Part des réassureurs dans les primes acquises	-1 380 221	-6 060 478	-13 281 288	-566 409	-1 271 036	-1 150 447	-3 058 583	-906 831	-89 750	-27 765 042
Part des réassureurs dans les prestations payées	280 911	407 881	10 364 560	81 388	290 386	387 852	1	359 772	141 171	12 313 920
Part des réassureurs dans les charges de provisions	681 567	-180 019	-1 067 342	152 554	-303 914	67 524	0	8 835	134 622	-506 173
Part des réassureurs dans les PB	0	133 304	74 107	0	0	0	0	0	0	207 411
Commissions reçues des réassureurs	0	684 632	2 999 405	133 709	213 863	414 988	683 851	0	1 787	5 132 234
Intérêts servis	-121 805	-48 577	-71 453	-31 183	-23 468	-13 715	0	0	-54 146	-364 347
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-539 547</b>	<b>-5 063 257</b>	<b>-982 012</b>	<b>-229 941</b>	<b>-1 094 169</b>	<b>-293 799</b>	<b>-2 374 732</b>	<b>-538 224</b>	<b>133 684</b>	<b>-10 981 997</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>4 132 500</b>	<b>1 182 040</b>	<b>858 585</b>	<b>395 965</b>	<b>980 349</b>	<b>350 850</b>	<b>240 751</b>	<b>-2 603 497</b>	<b>917 757</b>	<b>6 455 299</b>



**ANNEXE N° 14 : TABLEAU RECAPITULATIF DES ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PARTICIPATION DES ASSURES AUX RESULTATS TECHNIQUES ET FINANCIERS**

Année d'inventaire	2019	2020	2021	2022	2023
Participation aux résultats (1) (état de résultat technique)					
* Participation attribuée a des contrats (y compris intérêts techniques)	1 682 023	1 922 921	2 560 889	3 255 749	3 737 192
* Variation de la provision pour participation aux bénéfices	617 701	1 583 789	1 853 814	2 706 387	5 528 707
Participations aux résultats des contrats d'assurances Vie					
* Provisions mathématiques moyennes	204 404 689	228 584 689	270 657 360	339 699 313	433 541 545
* Montant minimum de participation					
* Montant effectif de la participation					
dont attribuée (y compris intérêts techniques)					
dont variation de la provision pour PB					

La première partie du tableau correspond à la décomposition du poste participation aux bénéfices et ristournes de l'état de résultat technique de l'assurance vie en participation attribuée aux contrats et variation de la provision pour participation aux bénéfices. Ces éléments sont obtenus à partir de la nomenclature comptable. La seconde partie du tableau reprend les éléments suivants:

- a) Les provisions mathématiques moyennes qui correspondent à la moyenne arithmétique des provisions mathématiques à l'ouverture et à la clôture de l'exercice;
- b) Le montant minimum de la PB qui est déterminé sur la base des obligations contractuelles en la matière.
- c) Le montant effectif de la participation aux bénéfices qui reprend le total de la partie (1) du tableau.

**ANNEXE N° 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE VIE**

	<b>TOTAL</b>	<b>Raccordement</b>
Primes	146 257 601	PRV1 1°colonne
Charges de prestations	-42 298 641	CHV1 1°colonne
Charges de provisions d'assurance vie	-112 099 634	CHV2 1°colonne+ CHV3 1°colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	
<b>Solde de souscription</b>	<b>-8 140 674</b>	
Frais d'acquisition	-9 537 499	CHV41+CHV42 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-2 042 030	CHV43 1°colonne
<b>Charge d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-11 579 528</b>	
Produits de placements	42 246 347	PRV2 1°colonne+PRV4 1°colonne
Charges de placements	-614 518	CHV9 1°colonne
Participation aux résultats et intérêts techniques		
<b>Solde financier</b>	<b>41 631 830</b>	
Primes cédées et/ou rétrocédées	-3 546 039	PRV1 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de prestations	631 782	CHV11 2°colonne+CHV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-99 993	CHV 2 2°colonne
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	1 220 659	CHV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	261 414	CHV44 2°colonne
Intérêt	-39 584	CHV91 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-1 571 761</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>20 339 866</b>	
<b>Informations complémentaires</b>		
Montant des rachats	29 413 630	
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	514 835 639	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	400 169 840	
<b>A déduire</b>		
Provisions devenues exigibles		

**ANNEXE N° 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE NON VIE**

	<b>Total</b>	<b>Raccordement</b>
<b>Primes acquise</b>	<b>94 988 632</b>	
Primes émises	97 385 749	PRNV11 1°colonne
Variation des primes non acquises	-2 397 117	PRNV12 1°colonne
<b>Charges de prestation</b>	<b>-59 760 781</b>	
Prestations et frais payés	-57 580 222	CHNV11 1°colonne
Charges de provisions pour prestations diverses	-2 180 559	(CHNV12+CHNV2+CHNV3) 1°colonne
<b>Solde de souscription</b>	<b>35 227 851</b>	
Frais d'acquisition	-16 612 144	(CHNV41+CHNV42) 1°colonne
Autres charges de gestion nettes	-10 244 501	CHNV43 1°colonne
<b>Charges d'acquisition et de gestion nettes</b>	<b>-26 856 646</b>	
Produits nets de placements	9 066 091	PRNT3 1°colonne
<b>Solde financier</b>	<b>9 066 091</b>	
Part des réassureurs dans les primes acquises	-27 765 042	(PRNV11+PRNV12) 2°colonne
Part des réassureurs dans les prestations payées	12 313 920	CHNV11 2°colonne
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-506 173	CHNV12 2°colonne
Part des réassureurs dans les PB	207 411	CHNV3 2°colonne
Commissions reçues des réassureurs	5 132 234	(CHNV42+CHNV44) 2°colonne
Intérêts servies	-364 347	CHNV5 2°colonne
<b>Solde de réassurance et/ou de rétrocession</b>	<b>-10 981 997</b>	
<b>Résultat technique</b>	<b>6 455 299</b>	

	<b>Total</b>
<b>Informations complémentaires</b>	
Provisions pour primes non acquises clôture	29 658 090
Provisions pour primes non acquises ouverture	27 260 972
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	85 060 342
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	83 512 706
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à la clôture	2 774 989
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes à l'ouverture	2 135 681
Autres provisions techniques clôture	6 328
Autres provisions techniques ouverture	12 712
<b>A déduire :</b>	
Provisions devenus exigibles	

# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

**Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances BIAT  
Les jardins du Lac - Lac II-1053 – Tunis**

## ***I. Rapport sur l'audit des états financiers***

### Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Assurances BIAT », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 88 568 024 DT y compris le bénéfice de l'exercice s'élevant à 18 634 577 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « Assurances BIAT », au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 15 Avril 2024.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore

si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception de de la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

### Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur



En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 23 avril 2024**

**Les Commissaires aux comptes**

**FMBZ-KPMG Tunisie**  
**Mme Kalthoum BOUGUERRA**  
**Associée**

**FINOR**  
**M. Walid BEN SALAH**  
**Associé**

**SOCIETE ASSURANCES BIAT**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Messieurs les actionnaires  
de la Société Assurances BIAT  
Les jardins du Lac - Lac II-1053 - Tunis

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I – Conventions réglementées :**

**I -1. Conventions et opérations nouvellement réalisées :**

1. Conformément à la convention cadre pour la réalisation des opérations de pensions livrées signée en date du 19 décembre 2016, Assurances BIAT et la Banque Internationale Arabe de Tunisie « BIAT » ont conclu en 2023 des opérations de pensions livrées.

Dans ce cadre, le conseil d'administration du 21 Décembre 2023 a autorisé l'opération de pension livrée réalisée le 28/12/2023 pour un montant de 54 236 319 DT et par laquelle la BIAT prendra en pension des titres BTA (45 304 bons) et des emprunts obligataires (100 000 obligations) pour une période de 20 jours à un taux négocié de 7.54%.

2. La BIAT et Assurances BIAT ont signé un protocole d'accord en date du 30 Décembre 2021 afin de définir les termes et les conditions de la couverture des montants des échéances des crédits accordées par la banque et ayant fait l'objet de report conformément aux mesures de soutien prises dans le cadre de la crise sanitaire de la Covid 19.

Le capital assuré par les contrats adhésions initiaux est étendu pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 au montant restant dû des échéances reportées à la date du décès ou de la consolidation de l'IAD survenant pendant cette période. Cette couverture sera soumise aux mêmes conditions de garantie et d'exclusions que celles du contrat d'assurances initial.

La couverture complémentaire est accordée sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 moyennant le paiement par la BIAT d'une prime d'assurance globale de 186 046 DT dès la signature du protocole et qui ne donne pas lieu au règlement d'une commission d'intermédiation.

Le montant de la prime d'assurance détaillé par contrat/adhésion, a été établi avec une réduction de 60% sur le tarif standard Temporaire Décès en Couverture de Prêt et sans frais d'acquisition, appliqué aux capitaux couverts sur l'année 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

3. En date du 17 Mars 2023, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 18 828 DT en 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 Avril 2023.

#### **I -2. Conventions réglementées et opérations datant des exercices antérieurs qui continuent à produire leurs effets durant l'exercice 2023 :**

1. Une convention de prestations de services a été conclue entre Assurances BIAT et la société « Value Digital Services » en vertu de laquelle cette dernière effectue une mission de développement d'une plateforme digitale « from scratch » sur plusieurs lots, conçue et développée exclusivement pour la société.

Le périmètre des prestations comprend le développement des fonctionnalités suivantes :

- Authentification : 1<sup>er</sup> accès, connexion, mot de passe oublié et déconnexion ;
- Profil client ;
- Consultation des polices auto individuelles ;
- Suivi des remboursement et sinistre auto (intégration avec DigiClaim) ;
- Devis/simulation ;
- Règlement des échéances ;
- Gestion des réclamations ;

En contrepartie de ses prestations de services, la société « Value Digital Services » perçoit une rémunération d'un montant forfaitaire de 450 000 DT en hors taxes.

Cette convention prend effet à la date de sa signature et prend fin à la mise en production des fonctionnalités prévues.

En 2023, Assurances BIAT a constaté une charge brute relative aux prestations réalisées de 160 651 DT toutes taxes comprises.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 20 Octobre 2022.

2. En date du 09 Mars 2021, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 89 622 DT en 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 08 Avril 2021.

3. En date du 19 Mars 2020, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 5 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 112 120 DT en 2023.

4. En date du 19 Mars 2019, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 4 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur les montants investis entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 89 250 DT en 2023.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 04 Avril 2019.

5. En date du 26 Février 2018, la BIAT a conclu deux contrats de location de locaux avec Assurances BIAT en vertu desquels la BIAT donne en bail pour usage de bureaux administratifs :
- Une agence située à l'avenue Habib Bourguiba la Mannouba d'une superficie de 87.5 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 10 320 DT.
  - Une agence située à Place Sidi Mtir Mahdia d'une superficie de 183 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 7 657 DT.

Les locations sont consenties et acceptées pour une période de deux années consécutives commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2018, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Les loyers subiront une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

La charge de location de ces agences, constatée en 2023, est de 28 669 DT.

6. En date du 12 Mars 2018, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 0,5% par an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% par an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participation entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fond, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 33 469 DT en 2023.

7. En date du 21 Mars 2017, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 42 245 DT en 2023.

8. Les frais d'occupation par « Assurances BIAT » de l'agence de Bizerte ont été pris en charge par la « Protectrice » depuis l'exercice 2017 et devraient par la suite faire l'objet de facturation par cette dernière.

Dans ce cadre, la « Protectrice » a conclu en date du 27 Mars 2018, un contrat de location de locaux avec « Assurances BIAT » en vertu duquel la « Protectrice » donne en bail pour usage de bureaux administratifs une agence située à Bizerte d'une superficie de 55.4 m<sup>2</sup> pour un loyer annuel hors taxes de 8 925 DT.

Le contrat de location est conclu pour une période d'une année commençant le 1er Janvier 2017 et arrivant à échéance le 31 Décembre 2017, renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Le loyer subira une majoration de 5% qui sera appliquée à partir de la deuxième année de location.

Ainsi, la charge de location de cette agence constatée en 2023, est de 14 233 DT.

9. En date du 20 Avril 2016, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission de performance « SUCCESS FEES » calculée sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 20 Avril 2016, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 500 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 4 554 DT en 2023.

- 10.** En date du 23 Mars 2016, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 2 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 41 650 DT en 2023.

- 11.** En date du 10 Décembre 2015, la société Assurances BIAT a conclu une convention d'ouverture d'un compte de gestion sous mandat avec BIAT CAPITAL, par laquelle BIAT CAPITAL accepte de gérer en son nom et pour le compte d'assurances BIAT des actifs monétaires, valeurs mobilières et autres titres déposés sur son compte ouvert sur les livres de BIAT CAPITAL.

A titre de rémunération BIAT CAPITAL perçoit :

- Une commission appelée frais de courtage calculé sur la base de 0.2% du montant brut de la transaction.
- Une commission dite de SUCCESS FEES calculé sur la base de 10% de la plus-value latente et/ou réalisée si le rendement annuel est supérieur à TMM+1%.
- Une commission dite droit de garde égale à 0.1% de la valeur boursière pour les actions et la valeur facial pour les titres d'emprunt (avec un minimum de 5 DT et un maximum de 25 DT) prélevé trimestriellement.

Le mandat de gestion est donné pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction, il peut être résilié à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de quinze jours (15 jours).

Au 31 Décembre 2015, Assurances BIAT a placé dans le compte de gestion sous mandat de BIAT CAPITAL la somme de 250 000 DT.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 3 171 DT en 2023.

- 12.** En date du 23 Mars 2015, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion

d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 500 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- De 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- De 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 20 527 DT en 2023.

- 13.** En date du 07 Avril 2014, la société ASSURANCES BIAT a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la société BIAT CAPITAL RISQUE, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 1 000 000 DT.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de gestion hors taxes de 0,5% l'an prélevée sur la base des montants placés.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit trimestriellement et à terme échu, une commission de gestion hors taxes de 1,75% l'an prélevée sur la base des montants investis de la 1ère à la 7ème année, cette commission sera de 1% hors taxes l'an prélevée sur l'encours du fonds entre la 7ème à la 10ème année.

BIAT CAPITAL RISQUE perçoit une commission de performance :

- 20% de la super plus-value si le remboursement total du fonds interviendrait avant la 10ème année qui suit celle de la libération du fonds.
- 15% de la super plus-value si le remboursement total du fonds intervient après la 10<sup>ème</sup> année qui suit celle de la libération du fonds.

Dans le cas où BIAT CAPITAL RISQUE rétrocéderait le produit de la cession de la totalité des titres détenus dans une participations entre la fin de la 5ème et la 7ème année qui suivent celle de la libération du fonds, tout en assurant un rendement supérieur au TMM moyen de la période sur ladite participation, elle percevra une commission de 5% des produits relatifs à ladite participation.

A ce titre, Assurances BIAT a constaté une charge de commission brute de 10 264 DT en 2023.

- 14.** Votre société a conclu avec la BIAT un contrat de sous-location en vertu duquel cette dernière occupe le local dénommé « Commercial 2 » ayant une superficie de 145 m<sup>2</sup> et situé au rez-de-chaussée de l'immeuble sis aux berges du lac II- Tunis et ce, moyennant un loyer annuel de :

- 125 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 au 30 Avril 2010, soit la somme de 6 042 DT hors TVA ;
- 137,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Mai 2010 au 30 Avril 2011, soit la somme de 19 937 DT hors TVA ;



- 147,5 DT Hors TVA par mètre carré pour la période du bail allant du 1<sup>er</sup> Mai 2011 au 30 Avril 2012 soit la somme de 21 387 DT hors TVA ;

Une majoration annuelle de 5% non cumulative du loyer sera appliquée à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2012.

Cette sous location est consentie pour une durée ferme commençant le 1<sup>er</sup> Janvier 2010 et finissant le 30 Avril 2014 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

En 2014 et par un avenant n°1 au contrat initial, la location est prorogée pour une nouvelle période commençant le 1<sup>er</sup> Mai 2014 et finissant le 30 Avril 2019 renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Une majoration annuelle cumulative du loyer est appliquée à partir du 1<sup>er</sup> Mai 2014 au taux annuel de 5 % et ce, sur la base du loyer de l'année précédente.

Les produits de sous location au titre de l'exercice 2023, se sont élevés à 37 717 DT hors TVA.

15. Assurances BIAT a supporté, en 2023, un montant de 509 299 DT TTC relatif aux charges de mise à disposition de personnel de la BIAT.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration du 15 Avril 2024.

## **II - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

### **II-1 : Rémunérations de l'ancien Directeur Général**

La rémunération de l'ancien Directeur Général, telle que fixée par la décision du Conseil d'Administration du 22 Octobre 2015, est composée d'un salaire annuel servi sur 16,5 mois, d'une prime d'intéressement variable fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de carburant, d'une prise en charge des frais téléphoniques et de tickets restaurant.

Votre conseil d'administration réuni en date du 15 Juin 2023, a constaté l'arrivée à l'âge de retraite du Directeur Général et a décidé en conséquence de nommer un nouveau.

Il a également décidé d'accorder à l'ancien Directeur Général un versement au contrat groupe retraite d'un montant de 108 000 DT et une indemnité de départ à la retraite de 60 000 DT nets.

En 2023, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 459 879 DT (hors assurance retraite et charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 9 942 DT.

### **II-2 : Rémunérations du nouveau Directeur Général**

La rémunération du nouveau Directeur Général, telle que fixée par la décision du Conseil d'Administration du 15 Juin 2023, est composée d'un salaire annuel servi sur 12 mois, d'une prime d'intéressement variable fixée, chaque année, par le Conseil d'Administration, d'avantages en nature sous forme de mise à disposition d'une voiture de fonction, d'un quota mensuel de carburant, d'une prise en charge des frais téléphoniques et de tickets restaurant.

En 2023, Assurances BIAT a constaté une charge brute de 125 416 DT (hors charges patronales) outre des avantages divers totalisant un montant de 11 313 DT.

### **II-3 : Rémunérations du Président du Conseil d'Administration**

En date du 20 Octobre 2015, la société Assurances BIAT a conclu avec le Président du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT une convention d'assistance, de conseil et de supervision de la mise en place de sa nouvelle stratégie de développement.

Cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juin 2015 au 31 Décembre 2016, le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 132 000 DT HT.

Cette charge peut être majorée éventuellement par les frais de mission à l'extérieur du pays, les frais d'hébergement et les frais de visa et de timbre de voyage, ainsi que les frais inhérents à l'accomplissement d'une mission à l'intérieur du pays.

Plusieurs avenants à cette convention ont été signés ; le quatrième et dernier avenant a été signé entre les parties en date du 09 Juin 2022. Il a été stipulé que l'effet de cette convention s'étale du 1<sup>er</sup> Juillet 2022 au 30 Juin 2024. Le montant de la mission est déterminé sur la base du nombre de jours de travail et du coût du jour homme. Le montant estimatif de la convention s'élève à 168 000 DT HT.

Suite à la démission du président du conseil d'administration de son poste le 15 juin 2023, cette convention a été résiliée d'un commun accord entre les parties.

La charge brute supportée par la société, au titre de 2023, est de 43 560 DT.

### **II-4 : Rémunérations des membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit**

Le Président et les membres du Conseil d'Administration d'Assurances BIAT sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2023 a alloué aux membres du conseil d'administration pour l'exercice 2022 des jetons de présence d'un montant brut de 45 000 DT.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 15 Juin 2023 a décidé d'allouer aux membres du Comité Permanent d'Audit, au titre de l'exercice 2022, une rémunération d'un montant brut de 10 000 DT à répartir entre eux.

Le montant brut supporté par la société, en 2023, est de 55 000 DT.

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nous n'avons pas été avisés de l'existence d'autres opérations ou conventions entrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Tunis, le 23 avril 2024**

#### **Les Commissaires aux comptes**

**FMBZ-KPMG Tunisie**  
**Mme Kalthoum BOUGUERRA**  
**Associée**

**FINOR**  
**M. Walid BEN SALAH**  
**Associé**